

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 10 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Convocation transmise le 4 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances, salle des fêtes « Salle des Sources » de Sepvret, en raison des mesures sanitaires imposées par le COVID 19, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : MM./Mmes BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, JUIN Fabrice, LIETARD Philippe, MIGAULT Marie-Rose, PARISOT Bertrand, THIERY Yves et VRIGNAULT Emilie.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sabrina BUTRÉ.

ORDRE DU JOUR :

- ***Validation du dernier procès-verbal,***
- ***Préparation budgétaire,***
- ***Nomination de la commission des impôts,***
- ***Délégation dépenses au maire,***
- ***Délégations et commissions,***
- ***Devis,***
- ***Formation des élus,***
- ***Recrutement d'un intérimaire,***
- ***Questions diverses.***

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PREPARATION BUDGETAIRE

Le maire a présenté les chiffres en prévision du budget 2020 pour la commune, de la section Fonctionnement.

Côté investissement, Il précise que certaines dépenses ont déjà été effectuées compte tenu du contexte (Covid 19), grâce à la mesure dérogatoire qui prévoyait la reconduction sans convocation de l'assemblée délibérante de sept douzièmes des dépenses d'investissements prévus en 2019.

Les montants prévisionnels de la partie investissement sera étudiée au prochain conseil.

Fonctionnement :

Selon les mouvements comptables déjà effectués en 2020, la comparaison des dépenses et recettes réalisées en 2019 et les prévisions des mois à venir, les chiffres proposés ont été unanimement validés par le conseil, avec certaines précisions pour quelques lignes :

- Voir si le plein de la cuve à fuel peut être fait car les tarifs sont en baisse,
- Demande de devis pour la reliure des actes civils des années 2003 à 2012,
- Maintien de la dépense pour la ligne Fêtes et Cérémonies en prévision d'une « belle » journée patrimoniale,
- Annuler la ligne des frais de transports collectifs car le voyage culturel n'a malheureusement pas pu avoir lieu,
- Confirmation ou non de frais de branchement téléphonique pour la MAM à hauteur de 800 €,
- Prévoir 16 000 € pour les frais de SIVOM voirie.

Investissement :

- Demande de devis auprès d'entreprise de travaux en voirie pour la Jaunetière et Le Coudray,
- Prévision de l'agrandissement et l'aménagement de la bibliothèque,
- Aménagement de l'atelier technique (peut-être qu'en 2021),
- Remplacement de poteaux à incendie à Brégion et Pillac,
- Prévision de travaux de sécurité à La Barre et dans Le Bourg (devis reçus, à l'étude),
- Aire de jeux (à voir pour 2021 si possibilité de subvention DETR).

COMMISSION DES IMPÔTS

En vue de la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Cette liste est soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les commissaires titulaires et suppléants de cette commission.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximal de 1 500,00 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DELEGATIONS ET COMMISSIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de nommer :

Politique communautaire	NOM	Prénom
Assainissement	CHARPENTIER	Patrick
Déchets	PARISOT	Bertrand
Ecoles	BUTRÉ	Sabrina

Urbanisme – Application du droit des sols	CHARPENTIER	Patrick
Urbanisme – Etudes de planification territoriale (PLUi-H/Plan de Paysage/études zones humides, diagnostic agricole...)	CHARPENTIER	Patrick
Lutte contre l'ambrosie	DUCOURTIEUX CHARPENTIER	Jean-Claude Patrick

Pour Le Syndicat Mixte de La Boutonne (SYMBO) qui a souhaité la création de Commissions Géographiques, le Conseil Municipal désigne 2 délégués : Messieurs Patrick CHARPENTIER et Jean-Claude DUCOURTIEUX.

DEVIS

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide la validation des devis suivants :

- Avance des frais de travaux de cimetière suite incident tondeuse/stèle (Rbt SMACL)
Devis n°0020200781- Pompes Funèbres GEOFFROY – 79500 SAINT-LEGER DE LA MARTINIÈRE pour un montant de : (2 936,04 € HT) 3 523,25 € TTC.
- Engazonnement/Plantation végétaux MAM
Devis D2006-001 de l'Entreprise ALBERT Yaël – 79370 VITRE pour un montant de (1 302,18 € HT) 1 546,96 € TTC.
- PATA 2020
Devis OF-2020040004-0020 – COLAS – 79600 AIRVAULT pour un montant de (13 600,00 € HT) 16 320,00 € TTC.
- Enrobés à froid
Devis du 05 juin 2020 – COLAS – 79600 AIRVAULT pour un montant de (1 456,00 € HT) 1 747,20 € TTC.

FORMATION DES ÉLUS

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.
- La somme de 600,00 € sera inscrite au budget primitif 2020, au compte 6535.

RECRUTEMENT D'UN INTERIMAIRE

Suite au départ à la retraite de Patrick MOINAULT et au retard pris à cause du confinement, la commune de Chey met à disposition pour la commune, un agent technique affecté aux travaux d'urgences, à raison d'une journée par semaine et sous le statut d'intérimaire.

Concernant l'embauche d'un nouvel agent, le recrutement se fera ultérieurement en accord avec les 3 maires des communes Chey-Chenay-Sepvret, lorsque tous les conseils municipaux seront installés.

Aussi, Le Maire propose à l'assemblée la suppression du poste d'Adjoint Technique principal de 1ère classe permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision qui sera soumise à l'avis préalable du Conseil Technique Paritaire du 8 septembre 2020. Le tableau des emplois pourra alors être modifié après cet avis et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- *Enquête publique*

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder l'aliénation d'une portion de chemin rural sis au lieu-dit FAUGERIT situé à proximité de la parcelle référencée Section B - Parcelle n° 104 au profit de Monsieur Théo POUILLOUX, propriétaire de cette parcelle.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir une enquête publique pour le chemin cité ci-dessus *sous réserve* que les bénéficiaires prennent à leur charge les frais de bornage ainsi que les frais notariés nécessaires à cette opération.

- *Vote des taxes directes locales*

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 vote contre), de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2020, comme suit :

- *Taxe d'habitation : Pas de vote (taux gelés à hauteur des taux applicables en 2019)*
- *Taxe foncière bâti : 7,60 %*
- *Taxe foncière non bâti : 35,84 %*

Total du produit fiscal attendu : 52 033 euros

- *Organisation du 14 juillet*

Rien n'est décidé : en attente des nouvelles normes sanitaires du 22 juin

- *Distribution des masques*

La livraison se fait attendre... Seulement la moitié est arrivée. Dans un souci d'équité, le Conseil Municipal décide d'une distribution aux habitants lorsque tous les masques seront livrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.

Fait et délibéré en séance du 10 juin 2020

Liste des conseillers présents :

BARC Nathalie

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

DURANDEAU Rodolphe

GIRARD Marie-Françoise

JUIN Fabrice

LIETARD Philippe

MIGAULT Marie-Rose

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

VRIGNAULT Emilie